

C.I.J.

Communiqué No. 50/3.
Non-officiel.

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour tiendra des audiences publiques à partir du mardi 28 février 1950 à 11 heures dans l'affaire consultative concernant l'interprétation des traités de paix avec la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie.

Les Gouvernements suivants se sont prévalus de la faculté de présenter des exposés écrits: Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Bulgarie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Unions des Républiques socialistes soviétiques, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Tchécoslovaquie, Australie et la Hongrie.

La Haye, le 20 janvier, 1950.
